



INFO-MAIRIE ^{n°22}

Vote Gentilé

Mairie d'ORADOUR

Chillé, Germeville, Coudret, Chantereine, les Châtelets, Le Perret

1 place du 19 Mars 1962

16140 ORADOUR D'AIGRE

☎ : 05.45.21.02.84

✉ : mairie-oradour@wanadoo.fr

www.oradour.fr

Comme indiqué sur la dernière « La Rouchère » les habitants d'Oradour, jusqu'à aujourd'hui n'avaient pas de nom. Aucune obligation, aucun règlement pour le définir.

Oradour : vient du mot occitan **Orador**, évolution du mot latin **Oratorium**, en français **Oratoire**, lieu sacré, destiné au culte privé d'une famille ou petite communauté.

Aussi le conseil municipal souhaite associer les habitants dans le choix de ce nom.

Chaque habitant majeur de la commune pourra voter et déposer lors des vœux du maire, le bulletin de vote qui sera à leur disposition à côté de l'urne réservée à cet usage.

Les noms sélectionnés :

Oratiens et Oratiennes
Oradais et Oradaises
Oradouriens et Oradouriennes
Oradourais et Oradouraises

Le dépouillement aura lieu à l'issue de la cérémonie des vœux.

